

Conseil Municipal du 26 juin 2023

à 18h00

N°ordre 65  
N° identifiant 2023-0129

**Titre** Demande de subvention à l'Agence nationale du sport (ANS) dans le cadre du Programme des "5 000 terrains de sport" - Zone flat skate-park de Rébeilleau

Rapporteur(s) M. Maxime PÉDEBOSCQ  
Date de la convocation 20/06/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance Robert ROCHAUD

**PJ.**

Membres en exercice 0  
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants \_\_\_\_\_ Mandataires \_\_\_\_\_

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement local et rayonnement
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Sports
------------------	---

Annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021, le Plan « 5 000 terrains de sport » vise à accompagner le développement de 5 000 équipements sportifs de proximité d'ici 2024. Une enveloppe de 200 M€ sur la période 2022-2023 a ainsi été mise en place pour ce programme, dont le déploiement a été confié à l'Agence nationale du sport (ANS). À destination des collectivités et des associations à vocation sportive, ce plan contribue à l'action de l'Agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales.

Il est destiné à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

En 2022, ce sont plus de 2 100 équipements qui ont déjà été financés pour un montant d'environ 86 M€. Pour l'année 2023, l'objectif est d'attribuer 109,4 M€.

Suite aux campagnes des budgets participatifs 2021 et 2022, la Ville de Poitiers a acté la réalisation d'un *skate-park*. Le programme de l'opération est issu de la création d'un groupe de concertation composé de deux clubs de pratiquants du territoire, des porteurs des budgets participatifs ainsi que des représentants du bureau des jeunes. Ce projet comportera une aire de *Street* (espace avec des modules et des obstacles) et une aire de *Flat* (espace sans module ni obstacle) pour un montant global de 520 000 € TTC.

La demande de subvention concernera cette aire de *Flat*, d'une surface 238 m<sup>2</sup>, dédiée à l'initiation et au slalom.

Le plan de financement prévisionnel de cette aire de *Flat* est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
<u>Travaux :</u>			
Terrassement-Voirie et réseaux divers (VRD)	9 600	ANS	22 080
Gros œuvre	18 000	Autofinancement	5 520
<b>Total</b>	<b>27 600 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>27 600 € HT</b>

Le projet répondant aux critères locaux d'attribution, la demande de subvention sera portée au niveau de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes).

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de solliciter une subvention auprès de l'Agence nationale du sport (ANS)**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande de subvention**
- **d'imputer la recette à l'opération 4600 « Jeunesse et sports – Investissement courant », article 1311 du budget Principal.**

POUR
CONTRE
Abstention
Ne prend pas part au vote

0
0
0
0


La Maire,  
Léonore MONCOND'HUY  
Le Secrétaire,  
Robert ROCHAUD

**RESULTAT DU VOTE**

--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	